

Les Dossiers LEADER II Euradour non terminés (au 1er octobre 2000)

Vérifiez ci-dessous l'avancement de votre dossier et n'oubliez pas que vous n'avez que jusqu'au 30 juin 2001 pour nous fournir des factures acquittées correspondant aux réalisations. Ce délai passé, les subventions seront perdues.

MIDI-PYRENEES

TITRE	Maitre d'oeuvre	Dépense subventionnable Totale (en F)	Dont Subvention LEADER II Programmée	Somme des factures acquittées fournies et contrôlées	Taux de réalisation
Canton de Castelnaud Riviers-Basse					
■ Animation Moulins	Les Moulins en RB	115 000	75 000	55 266	48%
Canton de Maubourguet					
■ Rénovation, aménagement Source	C. Thérap. Lafitole	48 849	23 000	7 610	16%
■ Sensibilisation Eau	Ass. SOLEIL	275 000	130 000	202 670	74%
Canton de Rabastens					
■ Restauration de lavoirs	Cne Bazillac	52 802	34 321	27 701	52%
Canton de Vic en Bigorre					
■ Approche FSE systémique pollutions	Lycée Mendès-F	47 680	9 680	0	0%
■ Restauration lavoir de Calxon	CCEM	44 204	15 337	0	0%
■ Aménagement, valorisation Louet	CCEM	180 000	88 000	0	0%
■ Aménagement serre économie d'eau	CFPPA/LEGTAFF Vic	65 000	40 000	0	0%
■ Eldoradour 2	Mission Locale de Vic	460000	230 000	119 585	26%
■ Etude Coulée Verte	CCEM	165 000	57 000	0	0%
Hautes-Pyrénées					
■ Outils documentaires	CRDP de MP	1 000 000	500 000	405 544	41%
■ Etude bras morts Adour	Fédération AAPMA 65	150 000	50 000	0	0%
■ Restauration Alaric 3	Synd. Alaric 3	750 000	161 000	457 336	61%
■ Irrimieux	Ch. Agri 65	1 120 000	170 000	0	0%
■ Travaux Adour T1	SIDCEA	2 750 000	2 000 000	1 645 611	60%
■ Travaux Adour T2	SIDCEA	1 650 000	400 000	0	0%
■ Restauration berges Lys-Uzerte	Synd. Lys-Uzerte	700 000	423 000	0	0%
■ Phytomieux	Ch. Agri 65	389 507	136 327	0	0%
■ Phytomieux Interch	Ch Agri 65 et Ch Agri 32	115 517	50 953	0	0%
■ Conception Jeu de l'Eau	SOLEIL	123 800	23 800	106 102	86%
■ Sensibilisation eau	Renccontres Maubourguet	304 000	122 700	124 724	41%
■ Formation Grand Jeu de l'Eau	SOLEIL	49 000	20 000	0	0%
■ Traduction Grand Jeu de l'Eau	SEMADOUR	38 875	28 000	0	0%
Canton de Marciac					
c Réhabilitation Fontaine Troncens	SIVOM Miélan-Marciac	96 000	57 600	0	0%
■ Maîtrise ragondins	GIC Vallée Arros	142 500	57 000	42 475	30%
■ Restauration berges Arros-Boues	SIARV Marciac	698 000	209 400	52 003	7%
■ Restauration berges Arros T3	SIARV Marciac	500 000	235 000	0	0%
c Restauration berges Arros T4	SIARV Marciac	133 750	107 000	0	0%
■ Université Eté 2000	Charte Intercnale Marciac	115 008	66 711	0	0%
■ Formation brigades vertes	SIARV Marciac	216 670	106 000	24 838	11%
■ Séminaire Transnational Eau	SIARV Marciac	188 500	138 500	139 098	74%
■ Actions Rivières	SIARV Marciac	240 000	92 000	0	0%
Canton de Miélan					
■ Ronde des Lavoirs	Cne Haget	239 907	143 944	13 477	6%
Canton de Plaisance					
■ Restauration Moulin Cahuzac	M. Charonnet	65 715	23 000	33 447	51%
■ Restauration Moulin Baulat	Moulins en RB	179 456	83 564	0	0%
■ Restauration Adour-Gravière de Ju	IIAHBA	3 300 000	790 000	0	0%
Canton de Riscle					
■ Nature et Création	Terre Et Toiles	23 490	15 000	7 085	30%
■ Fesli-Livres 99	Fesli-Livres	119 160	40 000	71 389	60%
■ Restauration mares	Cne de Gee-Rivière	200 000	120 000	0	0%
Gars					
■ Etude CDT Adour-Gasc.	Conseil Général 32	125 000	100 000	0	0%
■ Film eau, facteur développement	IIAHBA	145 000	135 000	43 500	30%
■ Production DVD Vidéo Eau	CRDP Midi-P.	250 000	150 000	0	0%
■ Etude création Pays	Ass. Euradour	700 000	200 000	0	0%
■ Phytomieux	Ch. Agri 32	327 999	115 218	0	0%
■ Phytomieux interCA	Ch Agri 32 et Ch Agri 65	105 080	48 020	0	0%

AQUITAINE

TITRE	Maitre d'oeuvre	Dépense subventionnable Totale (en F)	Dont Subvention LEADER II Programmée	Somme des factures acquittées fournies et contrôlées	Taux de réalisation
Canton de Garlin					
■ Restauration lavoirs-fontaine	Cne Garlin	294 170	176 500	0	0%
Canton de Lembeye					
■ Nouveau Millénaire Eau	Les Colverts	110 628	55 314	0	0%
■ Circuit des fontaines	Cne Moncaup	369 000	221 40	237 347	64%
■ Restauration Fontaine	Cne Anoye	91 742	45 871	0	0%
■ Aménagement sentiers pédagogiques	Cne Escures	150 000	105 000	0	0%
■ Zone Humide Canette	Cne Simacourbe	97 574	52 690	0	0%
■ Aménagement Espace Rivière	CC du canton de Lembeye	312 500	250 000	0	0%
Canton de Montaner					
■ Restauration Moulin Montoussé	CCEM	80 000	40 000	0	0%
■ Parcours pêche Louet	CCEM	600 000	360 000	0	0%
Pyrénées-Atlantiques					
■ Etude potentialité touristique	Ch. Agri 64	125 000	56 250	80 006	64%
■ Expertise-Animation	Béarn-Adour	130 000	65 000	0	0%
■ Réhabilitation pts Eau	ADMA	800 000	360 000	0	0%
■ Formation des élus aux problématiques Eau	Ass. Euradour	34 150	17 075	14 684	43%
Canton d'Aire sur l'Adour					
■ Mise en valeur 3 points eau	IIAHBA	50 000	25 000	47 794	96%
■ Sensibilisation Eau 99	Centre Loisirs Aire	100 000	50 000	0	0%
■ Aménagement Canal Moulin	IIAHBA	770 000	385 000	518 303	67%
■ Expertise-animation	Cnes Aire sur Adour	85 720	64 290	57 027	67%
■ Valorisation Espace Saligue	Cne Aire sur Adour	740 000	180 000	0	0%
■ Restauration Frayère Brochet	IIAHBA	200 000	100 000	0	0%

Pour tout renseignement

Association Euradour
Hôtel de Ville
65700 MAUBOURGUET

Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17

E-mail : pays.val.adour@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean GLAVANY
Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE
Rédaction : Anne Barlet, Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE



Euradour

La lettre du PAYS DU VAL D'ADOUR

N°11 - octobre 2000



Edito

Le décret d'application relatif aux Pays est maintenant connu. Les quelques rares communes et groupements de communes qui ont souhaité attendre sa publication peuvent désormais délibérer. La reconnaissance définitive du Pays est donc en marche et sera effective lorsque le programme d'actions sera rédigé et que les Préfectures de Région l'aient acté.

Le programme d'actions sera le document opérationnel du Pays et traduira les aspirations profondes ainsi que les priorités retenues par l'ensemble des acteurs du Val d'Adour. Durant la rédaction de la Charte du Pays du Val d'Adour, les acteurs socio-économiques, les élus et la population locale ont fourni un travail considérable et de qualité. L'Association Euradour les sollicite une nouvelle fois afin qu'ils fassent part des actions qui leur semblent nécessaires de privilégier pour définir un avenir harmonieux de leur territoire. Cette nouvelle concertation se traduit, au cours des mois d'octobre et novembre, par l'organisation de groupes de travail autour de huit thématiques (Agriculture, Insertion et Emploi, Environnement et Cadre de vie, Education, Jeunesse et Petite enfance, Tourisme, Culture et Patrimoines, Développement économique, Médico-social et Gérontologie). Toutes

ces rencontres sont ouvertes au public. Ces groupes de travail seront enrichis par des réunions organisées au sein de chacun des Conseils communautaires et Comités syndicaux du Val d'Adour.

Ce contrat de Pays ne sera pas l'unique programme de développement local engagé dans le Val d'Adour. En effet, alors que LEADER II touche déjà à sa fin, nous commençons à travailler à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intérêt communautaire : LEADER+. Mais, bien entendu, dans un souci de cohérence et de complémentarité des financements, ces deux programmes seront liés. Le territoire du Pays du Val d'Adour s'est mis en marche pour travailler, se structurer et aller de l'avant. Le dynamisme de notre identité locale est l'élément fondamental de la stratégie territoriale. La capacité que nous avons collectivement à visualiser et à formuler un avenir commun structure notre Pays permettant ainsi de construire des initiatives collectives autour d'idées nouvelles.

Jean Glavany
Président du GAL Euradour

- Edito
- PAYS
- L'engagement des collectivités locales
- Vingt réunions ouvertes au public
- Leader II en action
- Avancée du programme Leader II Euradour au 30/09/00
- Les Dossiers LEADER II Euradour non terminés (au 01/10/00)
- Contacts



Vers une reconnaissance du pays du Val d'Adour

1. L'engagement des collectivités locales

La Charte du Pays du Val d'Adour, en délibération depuis le 15 mai dernier, a été largement approuvée par les communes et groupements de communes du Val d'Adour. Depuis la parution de la dernière Lettre Euradour, du mois de septembre 2000, la situation a quelque peu évolué :

Treize communes ont décidé de ne pas s'inscrire dans la politique de Pays telle que définie par la LOADDT du 25 juin 1999. 11 communes ont, quant à elles, choisi de surseoir leur décision dans l'attente de la parution du décret d'application. Maintenant que ce dernier est paru, ces communes devront se prononcer pour ou contre la Charte du Pays du Val d'Adour.

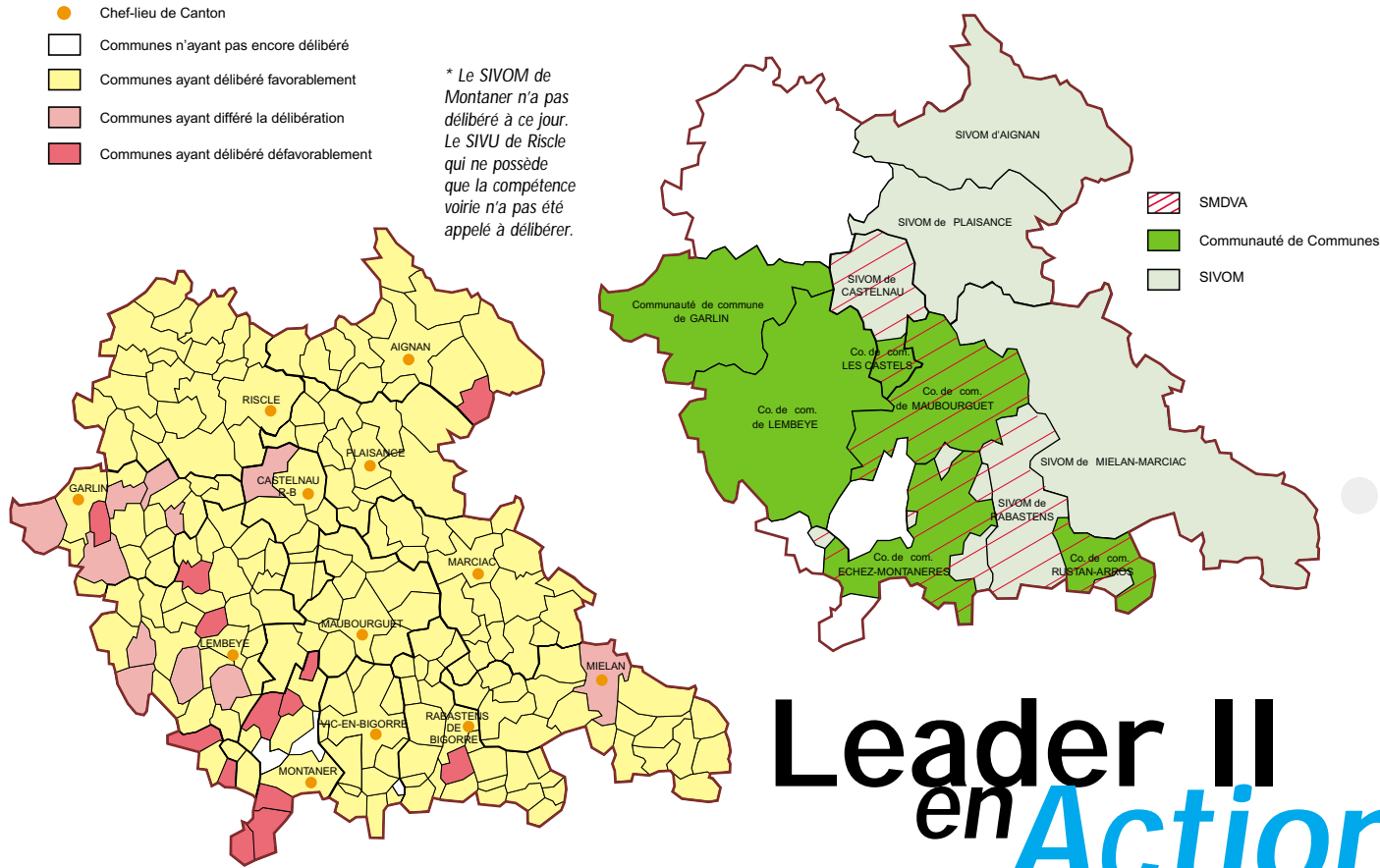
L'ensemble des groupements de communes qui ont délibéré ont, quant à eux, décidé de s'inscrire dans la politique de Pays engagée dans le Val d'Adour. Seul le SIVOM de Montaner n'a pas encore réuni son Comité syndical.

Le décret d'application

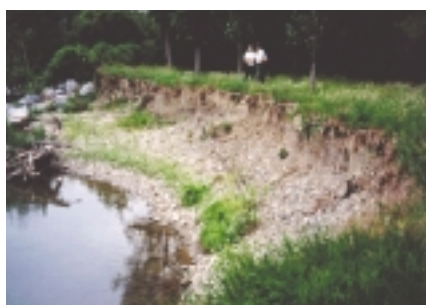
Le décret n°2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays et portant application de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est paru le 20 septembre 2000 au Journal Officiel. L'intégralité de ce décret vous est présentée dans le document tiré à part qui accompagne cette Lettre.

- Chef-lieu de Canton
- Communes n'ayant pas encore délibéré
- Communes ayant délibéré favorablement
- Communes ayant différé la délibération
- Communes ayant délibéré défavorablement

* Le SIVOM de Montaner n'a pas délibéré à ce jour. Le SIVU de Riscle qui ne possède que la compétence voirie n'a pas été appelé à délibérer.



Leader II en Action



Le Syndicat de Défense Contre les Eaux de l'Adour en aval de Tarbes, qui regroupe 18 communes riveraines de l'Adour entre Aurensan et la limite du département des Hautes-Pyrénées et du Gers, a mené depuis 1998 des travaux de restauration sur 42 kilomètres de l'Adour avec l'aide du

programme LEADER II Euradour. Ces travaux ont répondu à une situation d'urgence : le confortement de berges dont l'érosion rapide menaçait des habitations, des infrastructures, et des terres agricoles.

Vingt et un biefs ont été traités selon des techniques douces de

génie végétal avec quelques travaux plus lourds lorsque la sécurité des biens ou des personnes était en jeu. Des exemples de travaux : restauration de la ripisylve, valorisation d'espaces naturels d'intérêt piscicole, intervention sur les mouvements du lit de l'Adour ou intervention concernant les risques

de coupures de méandre. Tous ces travaux ont relativement bien résisté aux inondations du printemps dernier.

Pour les dossiers LEADER II Euradour non terminés au 1er octobre 2000, voir listing en dernière page.

2. Vingt réunions ouvertes au public

La rédaction du programme d'actions, document opérationnel du Pays du Val d'Adour, se poursuit aux mois d'octobre et novembre 2000, au travers d'une vingtaine de réunions thématiques ouvertes au public. Ces diverses rencontres seront accompagnées de réunions de travail organisées au sein des Conseils communautaires et Comités syndicaux de tous les EPCI du Val d'Adour qui ont approuvé la Charte. Alors que des membres du Conseil de Développement ont été nommés référents au sein de chacun des groupes de travail, l'Association Euradour a décidé de nommer un référent en son Conseil d'Administration pour chacun des groupes thématiques, afin de renforcer les liens entre la sphère publique et privée.

2 octobre 2000, 14 h 30 à Lembeye
Réunion 1 : groupe Agriculture

3 octobre 2000, 14 h 30 à Plaisance du Gers - Réunion 1 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (coordination locale)

4 octobre 2000, 14 h 30 à Plaisance du Gers - Réunion 1 : groupe Environnement, cadre de vie

6 octobre 2000, 10 h 00 à Riscle
Réunion 1 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (insertion par l'économique)

9 octobre 2000, 14 h 30 à Maubourguet - Réunion 1 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (partenariat et transnational)

10 octobre 2000, 14 h 30 à Villecomtal sur Arros - Réunion 1 : groupe Education, jeunesse et petite enfance

11 octobre 2000, 14 h 30 à Marciac
Réunion 1 : groupe Tourisme, culture et patrimoines

16 octobre 2000, 14 h 30 à Riscle
Réunion 2 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (insertion par l'économique)

17 octobre 2000, 14 h 30 à Marciac
Réunion 2 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (partenariat et transnational)

19 octobre 2000, 14 h 30 à Maubourguet
Réunion 2 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (coordination locale)

23 octobre 2000, 14 h 30 à Maubourguet
Réunion 2 : groupe Agriculture

24 octobre 2000, 14 h 30 à Plaisance du Gers - Réunion 3 : groupe Plan Local d'Insertion et d'Emploi (insertion par l'économique)

25 octobre 2000, 14 h 30 à Montaner
Réunion 2 : groupe Environnement, cadre de vie

31 octobre 2000, 14 h 30 à Aignan
Réunion 2 : groupe Education, jeunesse et petite enfance

2 novembre 2000, 14 h 30 à Madiran
Réunion 2 : groupe Tourisme, culture et patrimoines

7 novembre 2000, 14 h 30 à Rabastens de Bigorre
Réunion : groupe Artisanat, commerce, PME-PMI et zones industrielles

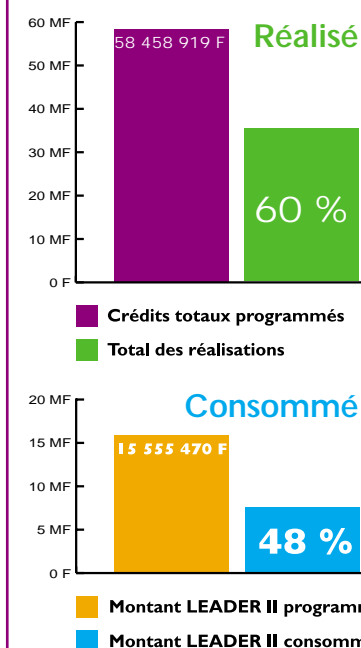
9 novembre 2000, 14 h 30 à Vic en Bigorre - Réunion 1 : groupe Médico-social et gérontologie

13 novembre 2000, 14 h 30 à Riscle
Réunion : groupe Coopération et solidarités territoriales

15 novembre 2000, 14 h 30 à Garlin - Réunion 2 : groupe Médico-social et gérontologie



Avancée du programme Leader II Euradour au 30/09/00



Le programme LEADER II Euradour est à ce jour réalisé à 60 %. Il est demandé aux porteurs de projets de fournir au plus vite des factures acquittées, faute de quoi les subventions ne pourront être versées.

Contacts:

Le Conseil d'administration d'EURADOUR

- J. Glavany
Président
- R. Cabé
Vice-Président
- F. Daguzan
Trésorier
- H. Tonnet
Secrétaire

- M. Chantre
- J.N. Lacourrière
- J. Lataple
- C. Miqueu
- P. Lallanne
- J.C. Eugène
- R. Soubabère
- G. Fauqué
- C. Villacampa
- M. Poublan
- R. Compayrot
- A. Brumont
- J. Izaac
- J.L. Guilhaumon
- L. Lacoste
- J. Guilhas
- J. Bordères
- B. Lussan
- A. Bonnacarrère
- C. Ricaud
- A. Lechon
- C. Bourbon

Assistance technique

SEMADOUR
Maubourguet
05 62 96 44 88